



Info-Alerte n° 2275 du 16 décembre 2020



La prime de fin d'année d'AFIBEL

Le courrier qui vous parvient de la part d'AFIBEL, vous fait plaisir : « *Réclamez vite la prime de fin d'année qui vous revient* ». Cette incitation est accompagnée par l'illustration d'un chèque de 595 €.

Vous apprenez ainsi que le Comité de direction d'AFIBEL, en date du 27 novembre 2020, a « *bien statué favorablement sur votre dossier et que votre fidélité vous donne droit à cette prime de fin d'année* ».

Dans votre joie, vous n'aurez certainement pas remarqué la mention apparaissant discrètement sur ce fac-similé de chèque : « *Montant du plus gros chèque Prime de fin d'année conformément aux modalités d'attribution jointes* ».

En fait un chèque de 595 € sera remis au client ayant effectué le plus d'achats sur la période du 1^{er} novembre 2019 au 27 novembre 2020. Tous les autres auront la joie de découvrir dans leur courrier un bon d'achat de 8 € valable sur une prochaine commande.

Afibel

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex
(contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org
SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)